



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial
Service Concours

Les Vergers de la Thumine - CS10439
Boulevard de la Grande Thumine
13098 Aix-en-Provence Cedex 02
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

Rapport du Président du Jury
Concours de Technicien territorial
Session 2024

Propos introductifs :

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter le concours de Technicien territorial.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ce concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ce concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur la prestation des candidats lors de l'épreuve orale.

Monsieur Gérard CAMBON
Directeur de service
Mairie de Marseille

1. PRÉAMBULE

a) **Le cadre d'emplois des techniciens territoriaux**

Le cadre d'emplois des techniciens territoriaux est régi par le décret n° **2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux**

C'est un cadre d'emploi technique de catégorie B qui comprend trois grades :

- le grade de technicien
- le grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe
- le grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe

b) **Les missions des techniciens territoriaux**

Les membres du cadre d'emplois des **techniciens territoriaux** sont chargés, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de la **conduite des chantiers**.

Ils assurent l'**encadrement des équipes** et contrôlent les **travaux confiés aux entreprises**.

Ils participent à la mise en œuvre de la **comptabilité analytique** et du **contrôle de gestion**.

Ils peuvent instruire des **affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité**.

Ils participent également à la mise en œuvre des **actions liées à la préservation de l'environnement**.

Ils assurent le **contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages** ainsi que la **surveillance des travaux** d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques.

Ils peuvent aussi assurer la **surveillance du domaine public**. A cet effet, ils peuvent être **assermentés** pour constater les contraventions. Ils peuvent participer à des missions d'enseignement et de formation professionnelle.

Les titulaires des grades de **technicien territorial principal de 2^{ème} classe et de 1^{ère} classe** peuvent assurer la direction des travaux sur le terrain, le contrôle des chantiers, la gestion des matériels et participer à l'élaboration de projets de travaux neufs ou d'entretien.

Ils peuvent procéder à des enquêtes, contrôles et mesures techniques ou scientifiques.

Ils peuvent également exercer des missions d'études et de projets et être associés à des travaux de programmation, être investis de fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion de service ou d'une partie de service dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur.

c) **L'organisation de la session 2024 du concours de technicien territorial**

Le concours a été organisé, par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour le compte des centres de gestion de la région PACA.

Les épreuves écrites se sont déroulées le 11 avril 2024 à Aubagne (13) et les épreuves orales ont eu lieu du 17 au 21 juin 2024 dans les locaux du CDG13, à Aix-en-Provence (13).

2. LES DONNÉES DE LA SESSION 2024 ORGANISÉE PAR LE CDG13

Le nombre total de postes ouverts au concours de technicien territorial – session 2024, organisé par le CDG13, est de 67 répartis comme suit :

- 23 postes ouverts à l'externe
- 33 postes ouverts à l'interne
- 11 postes ouverts au troisième concours

Au total, 600 candidats se sont inscrits dont 60 % sont des hommes.

La moyenne d'âge des candidats inscrits est de 43 ans. 33 % d'entre eux viennent du département des Bouches-du-Rhône et 44 % d'entre eux viennent des autres départements de la région PACA.

Les deux spécialités ouvertes :

Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration

- 15 postes ouverts à l'externe (114 candidats inscrits et 68 présents)
- 21 postes ouverts à l'interne (283 candidats inscrits et 194 présents)
- 7 postes ouverts au troisième concours (31 candidats inscrits et 26 présents)

Ingénierie, informatique et systèmes d'information

- 8 postes ouverts à l'externe (81 candidats inscrits et 49 présents)
- 12 postes ouverts à l'interne (82 candidats inscrits et 61 présents)
- 4 postes ouverts au troisième concours (9 candidats inscrits et 8 présents)

3. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

a) La nature des épreuves écrites d'admissibilité

Le **concours externe** comporte une épreuve d'admissibilité :

1 – Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

(durée : 3 heures ; coefficient 1)

Le **concours interne et le troisième concours** comporte une épreuve d'admissibilité :

1 – Élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

(durée : 3 heures ; coefficient 1),

Le taux d'absentéisme observé lors de la session 2024 s'élève à **environ** :

- 40 % pour les candidats au concours externe,
- 33 % pour les candidats au concours interne,
- 13,5 % pour les candidats au troisième concours

b) Les résultats de la phase d'admissibilité

Lors de la réunion d'admissibilité qui s'est tenue le 28 mai 2024 dans les locaux du CDG13, 116 candidats ont été déclarés admissibles :

Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration

Voie d'accès	Nombre de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil / 20	Nombre de candidats admissibles
Externe	15	144	68	11	22
Interne	21	283	194	11,5	44
Troisième concours	7	31	26	11,5	9
Total	43	458	288		75

Ingénierie, informatique et systèmes d'information

Voie d'accès	Nombre de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil / 20	Nombre de candidats admissibles
Externe	8	81	49	10,5	18
Interne	12	82	61	10,5	21
Troisième concours	4	9	8	10,5	2
Total	24	172	118		41

c) L'analyse des copies

Le concours externe : Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Spécialité « Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration »

Le sujet pour la session 2024 était le suivant :

Question 1 (4 points)

- Qu'est-ce qu'un restaurant collectif intergénérationnel ? (0,5 point)
- En quoi un équipement public de restauration peut-il constituer une pièce maîtresse de la politique sociale, environnementale et budgétaire d'une commune ? (1,5 point)
- Vous proposerez sur votre copie des dispositions en vue de compléter l'article « 6.1 Suivi de la qualité » du cahier des charges du restaurant du lieu de vie intergénérationnel de la commune de Perly-Certoux (document 1). (2 points)

Question 2 (6 points)

Vous êtes technicien territorial chargé des risques au sein de la direction des services techniques de Techniville. Cette commune de 15 000 habitants se situe sur un territoire soumis au risque d'inondation ainsi qu'au risque technologique. Suite à l'interpellation d'habitants, le maire a sollicité le directeur général des services techniques (DGST) pour moderniser un système d'alerte composé, aujourd'hui, uniquement de sirènes.

- Le DGST vous demande de rédiger une note à son attention sur les dispositifs d'alerte. (4 points)
- Le maire a décidé de déployer, au plus vite, une solution d'alerte basée sur les technologies numériques. Vous proposerez une méthode et un calendrier pour mettre en oeuvre cette mesure. (2 points)

Question 3 (5 points)

- Vous explicitez les termes suivants : (1 point)

PAV

□ OMR

- b) Quels sont les leviers pour développer les pratiques de compostage sur un territoire ? (2 points)
c) Vous réaliserez sur votre copie un schéma permettant au plus grand nombre de comprendre les principes et enjeux du compostage. (2 points)

Question 4 (5 points)

Vous êtes Technicien de prévention des risques professionnels au sein des services de Techniville, commune de 20 000 habitants. Lors de la dernière réunion de la formation spécialisée du CST, les représentants du personnel ont souligné que certains agents de la collectivité travaillent actuellement dans un environnement bruyant.

- a) Vous précisez en quoi consiste la formation spécialisée du CST. (1 point)
b) En quoi l'unique recours aux équipements individuels de protection auditive n'est-il pas suffisant pour se prémunir des risques liés au bruit dans certaines situations de travail au sein des collectivités ? (1 point)
c) Les agents d'un des restaurants scolaires de Techniville se plaignent de l'environnement sonore dans lequel ils évoluent. Après avoir identifié les sources de bruit potentielles et les risques encourus par ces agents, vous élaborerez un plan d'action en vue de réduire les nuisances subies et d'améliorer leurs conditions de travail. (3 points)

Spécialité : Ingénierie, informatique et systèmes d'information

Le sujet pour la session 2024 était le suivant :

Question 1 (5 points)

Afin de réduire son empreinte écologique informatique, votre collectivité souhaite mettre en oeuvre un projet de « sobriété numérique » en adoptant des pratiques durables et en intégrant des technologies respectueuses de l'environnement.

- 1.A Qu'est-ce que la sobriété numérique et en quoi est-ce intéressant d'en adopter les pratiques ? (3 points)
1.B Décrivez les freins à la mise en oeuvre d'un projet de sobriété numérique. (2 points)

Question 2 (5 points)

Afin d'accroître les performances de son système d'information, votre collectivité souhaite se doter d'une infrastructure informatique virtualisée.

- 2.A Expliquez ce qu'est la virtualisation informatique. (1 point)
2.B Décrivez les infrastructures qui peuvent-être virtualisées. (2 points)
2.C Détaillez les avantages de la virtualisation informatique. (2 points)

Question 3 (5 points)

Dans le cadre de son plan stratégique, votre collectivité souhaite se doter d'un service public de la donnée (SPD).

- 3.A Après avoir défini ce qu'est un service public de la donnée, décrivez les avantages de la mise en place d'un SPD pour la société, ainsi que les impacts économiques. (3 points)
3.B Expliquez les freins à la mise en place d'un SPD. (2 points)

Question 4 (5 points)

Votre collectivité souhaite mettre en oeuvre un projet de dématérialisation des processus non-dématérialisés à ce jour. Dans une note à l'attention du directeur des systèmes d'information, détaillez ce qu'est la dématérialisation, pourquoi la mettre en oeuvre et quelles sont les difficultés de son implémentation.

Le concours interne et le troisième concours : Élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Spécialité : Prévention, gestion des risques, hygiène et restauration

Le sujet pour la session 2024 était le suivant :

Vous êtes technicien territorial, chargé de mission « Risques » à la communauté de communes de Technicom. Cette intercommunalité, qui regroupe 23 communes et 10 000 habitants, se situe dans une zone sèche et à dominante agricole. Plusieurs communes ont déjà eu à faire face à des épisodes de sécheresse durant lesquels les habitants n'avaient plus d'eau potable. Le président de Technicom souhaite, dans ce contexte, anticiper les impacts prévisibles du réchauffement climatique sur le territoire. Il vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur la sécheresse et ses conséquences.

Spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information

Le sujet pour la session 2024 était le suivant :

Vous êtes technicien territorial au sein de la direction des systèmes numériques de Techniville (15 000 habitants). Vous êtes chargé de mission, rattaché au directeur des systèmes numériques. Le directeur général des services souhaite engager la collectivité dans une montée en compétence numérique des agents pour répondre aux enjeux de la transformation numérique. Le directeur des systèmes numériques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les enjeux de la compétence numérique des agents dans un contexte de transition numérique.

A propos du sujet « Réponses à des questions »

Dans la spécialité «Prévention, gestion des risques, hygiène et restauration »

Le jury regrette que la grande majorité des copies montre d'importantes lacunes sur la forme. En effet, le style employé demeure trop souvent inapproprié au regard du niveau attendu pour ce concours. De plus, cela nuit souvent à la bonne compréhension des réponses. Celles-ci sont, par ailleurs, trop peu développées dans de nombreux cas, et comportent un trop grand nombre de fautes d'orthographe.

La plupart des candidats ne structurent pas leurs réponses. Par ailleurs, le formalisme attendu n'est présent que dans de rares copies, notamment dans la question 2, à propos de la note au DGST.

Enfin, les candidats témoignent d'un manque de compréhension aux questions posées. En effet, ils ne parviennent que rarement à extraire des documents, les éléments nécessaires à une analyse pertinente. Un trop grand nombre de candidats cherche à montrer leurs connaissances de la spécialité dans laquelle ils évoluent plutôt qu'à présenter les aspects réglementaires et financiers des problèmes soulevés. Enfin, trop de copies listent des éléments extraits du dossier sans effort de rédaction de paragraphes.

Dans la spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information »,

Le jury relève une plus grande proportion de copies démontrant une maîtrise des aspects techniques. Cependant, le positionnement attendu sur un poste de catégorie B n'apparaît que dans un trop petit nombre de copies.

Dans la très grande majorité des copies, la qualité de la syntaxe et de l'orthographe demeure insuffisante, parfois au point de rendre la lecture de certaines copies difficile.

A propos du sujet « rapport technique »

Dans la spécialité «Prévention, gestion des risques, hygiène et restauration »

Les correcteurs ont apprécié qu'un certain nombre de candidats se soient préparés à l'épreuve, au vu de la présentation des copies qui répondent aux attendus. Elles contiennent en effet souvent un titre, la mention du destinataire, un plan et une conclusion. Cependant, force est de constater le niveau orthographique est lacunaire, trop de copies comportant des erreurs de syntaxe et des phrases incohérentes.

Concernant le fond, trop peu de candidats adoptent une posture de conseiller technique et d'aide à la décision auprès du président.

De plus, les recommandations formulées ne sont pas suffisamment adaptées à l'échelon territorial défini, et elles sont trop souvent livrées sans hiérarchisation pour une organisation cohérente des mesures proposées.

Au travers du contenu des copies, les examinateurs s'interrogent quant aux confusions et méconnaissances des rôles essentiels tenus par les différents acteurs dans la spécialité tels que le Maire ou le Préfet.

Dans la spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information »,

Le formalisme de l'en-tête est généralement respecté. La problématique du sujet n'a, quant à elle, pas toujours été comprise par les candidats qui se sont souvent limités à évoquer la question des compétences numériques.

Les correcteurs constatent globalement peu de recul sur la problématique. L'exploitation des documents est généralement partielle et les informations pertinentes n'apparaissent pas dans le rapport.

Effectivement, l'enchaînement des informations manque souvent de cohérence car la structuration du plan apparaît mal adaptée dans un grand nombre de copies.

L'approche transversale est généralement ignorée et la contextualisation dans l'environnement des collectivités territoriales peu prise en compte.

4. LA PHASE D'ADMISSION

a) Une épreuve d'admission

Pour **le concours externe**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

(durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Pour **le concours interne**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.

(durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Pour **le troisième concours**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.

(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

b) L'analyse des membres du jury sur la prestation des candidats lors de l'épreuve orale d'admission

Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration

Voie d'accès	Moyenne des notes épreuves écrites ensemble des candidats	Moyenne des notes épreuves écrites candidats admissibles	Moyenne des notes épreuve orale
Concours externe	9,01/20	13,02/20	12,09/20
Concours interne	8,67/20	13,6/20	12,68/20
Troisième concours	9,97/20	12,89/20	12,78/20

Ingénierie, informatique et systèmes d'information

Voie d'accès	Moyenne des notes épreuves écrites ensemble des candidats	Moyenne des notes épreuves écrites candidats admissibles	Moyenne des notes épreuve orale
Concours externe	9,39/20	11,67/20	10,5/20
Concours interne	8,2/20	12,3/20	11,78/20
Troisième concours	8,41/20	12/20	10/20

Lors des entretiens, le jury a regretté que des candidats aspirant à des postes de catégorie B méconnaissent encore l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales. Trop de candidats, déjà en poste, manquent d'investissement dans leur préparation au regard de connaissances techniques trop superficielles.

Globalement, le jury regrette un manque de préparation des candidats à l'épreuve orale. En effet, l'exposé qui doit faire l'objet d'un entraînement laisse souvent apparaître souvent une mauvaise gestion du temps imparti et un manque de structuration.

Les candidats qui se démarquent dans le sens positif ont réussi à démontrer leurs compétences techniques, une bonne appréhension de l'environnement territorial et une motivation pour une progression de carrière.

c) Les résultats de la session 2024 du concours de technicien territorial

Lors de sa réunion, en date du 2 juillet 2024, le jury a déclaré 43 lauréats selon les seuils suivants :

Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration

Voie d'accès	Nombre de postes ouverts	Seuil d'admission	Nombre de lauréats	Nombre de postes ouverts <i>après transfert</i>
Externe	15	11,75/20	10	10
Interne	21	12,38/20	26	26
Troisième concours	7	12,13/20	7	7

Total	43		43	43
--------------	----	--	----	----

Ingénierie, informatique et systèmes d'information

Voie d'accès	Nombre de postes ouverts	Seuil d'admission	Nombre de lauréats	Nombre de postes ouverts <i>après transfert</i>
Externe	8	11,25/20	9	9
Interne	12	11,63/20	14	14
Troisième concours	4	11,75/20	1	1
Total	24		24	24

5. ANALYSE ET CONCLUSION

Le concours de technicien territorial bénéficie d'un barème unique, un même coefficient étant appliqué pour chacune des épreuves (coefficient 1). La réussite des candidats dépend donc à proportion égale de leurs performances à l'écrit et à l'oral.

Ce concours a permis au jury de révéler des candidats motivés et aptes à exercer les missions du cadre d'emplois concerné.

Ces candidats ont une vision claire de leurs fonctions et du niveau de compétences attendus pour exercer en qualité de technicien territorial.

Les collectivités employeurs bénéficieront donc d'une liste de lauréats permettant de satisfaire leurs besoins en recrutement dans ce grade.

Le président du jury remercie vivement les membres du jury, les correcteurs et les examinateurs pour leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour tous les moyens mis en œuvre qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

Monsieur Gérard CAMBON
Directeur de service
Mairie de Marseille

